



1er Colloque sur le développement à l'intention des organismes de réglementation (Genève, 2000)

Etablissement d'un organisme de réglementation

Discours

Note: Les documents de ce séminaire ont été numérotés de manière séquentielle, quel que soit le type de document. Ce PDF ne comprend que les *discours*.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des documents de l'événement, consultez la "Liste des documents" qui suit.

This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

یجر ی نورکتلا فملنم تذخوما ی هو ت اظوفحموال یمکتبال قسم ، (ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد من مقدمة PDF ینسق النسخة هذه .امیرس ً إعداده

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.

List of Documents - Development Symposium for Regulators (Geneva, 2000)			
SPEECHES			
Language	Document No.	Title	Author / Speaker
English	10	Keynote Speech	C. M. Lekaukau, Executive Chairman, Botswana Telecommunications Authority
Français			
Español			
English	12	Welcoming Address	Hamadoun I. Touré, Director BDT, ITU
Français			
Español			
English	13	Opening Remarks	Yoshio Utsumi, Secretary-General, ITU
Français			
Español			
English	44	Closing Remarks	Roberto Blois, Deputy Secretary-General, ITU
PRESENTATIONS			
Language	Document No.	Title	Author / Speaker
English	5	Challenges Facing National Regulators in the Transition Period	Gabor Frischmann, President of the Hungarian Communications Authority (HIF)
Français			
Español			
English	6	The Experience of the Telecommunications Regulators' Association of Southern Africa (TRASA) in Regional Cooperation	Evince J. Namanja, Chairperson of TRASA
Français			
Español			
English	7	Telecom Regulatory Bodies: Cooperation, Credibility and the Telecom Regulator's Forum	M. S. Verma, Telecom Regulatory Authority of India
Français			
Español			
English	11	Creating a New Regulator: Turkish Case	F. M. Yurdal, Telecommunications Authority of Turkey
Français			
Español			
English	14	International Interconnection	Tim Kelly, Co-ordinator, Strategies and Policy Unit, ITU
English	15	Forward Looking Regulation in Emerging Markets	Bob Rowe, President, National Association of Regulatory Utility Commissioners
English	17	The Eastern Caribbean Telecommunications Regulatory Authority: ECTEL	D. De Freitas, Project Manager, OECS Project, ECTEL
English	19	Network Unbundling	John Alden, Freedom Technologies, Inc.Washington, D.C.
English	20	Trends in Telecommunication Reform 2000: Economic Issues in Interconnection	David Townsend, President, DNTA
English	21	Interconnection: Regulatory & Technical Issues	Hank Intven, McCarthy Tetrault
English	22	The Impact of the Technological Convergence on the Brazilian Telecommunications Regulator	Luiz Fernando Ferreira Silva, Manager Service Regulation, ANATEL
English	24	The Regulatory Framework & the Brazilian Telecommunications Market	Luiz Tito Cerasoli, Member of the Board / Eng. V.R. Freitas, ANATEL
English	25	ATRC: A Regional Forum for Regulators	H. Parman, Director, Malaysian Communications & Multimedia Commission
English	26	Gender Perspectives in Telecommunications Policy	Sonia Nunes Jorge, Vice President, DNTA
English	27	Mobile Interconnection	Lara Srivastava, Strategies and Policy Unit, ITU
Español	28	Universalización de Internet en Venezuela	José Vincente Rodríguez, Ingeniero, CONATEL
English	29	Establishing an Independent Regulatory Authority	S. Bernhardt, Telekom Control, Austria
English	30	Becoming an Effective Regulatory "Referee"	Fred G. Bigham, Senior Regulatory Consultant, LOBA Limited
English	31	Where Do We Go From Here?	Hamadoun I. Touré, Director BDT, ITU
English	32	Global Trends in Market Reform	Ben Petrazzini, Strategies and Policy Unit, ITU
English	33	Regulatory Entity	Eng. V. R. Freitas, ANATEL
Français	34	Intervention de M. Jean-Michel HUBERT	Jean-Michel Hubert, Autorité de régulation des télécommunications (France)
English	35	Regulating a Changing Environment	Keng Thai Leong, IDA, Singapore
English	36	ITU-D: The Opportunity Alliance	W. Kennard, Chairman, US Federal Communications Commission
Français			
Español			
English	37	Independent Regulators Group (IRG)	Nils Gunnar Billinger, Director General PTS, Chairman, IRG
English	38	Regulation in the Era of Convergence: A South African Perspective	Mandla Msimang, Advisor to Council, Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)
English	39	The Role of Telecentres in Bridging the Digital Divide	Guy Girardet, Special Development Advisor, Commonwealth Telecommunications Organisation (CTO)
English	40	Internet Interconnection	Anthony Brooks, Reality Engineer, Future Foundation, South Africa
English	41	Most Pressing Issues Facing Regulators	ITU
Français			
Español			
English	45	The European Commission's Proposals for a New Regulatory Framework	Alison Birkett, European Commission
English	46	Leading the InfoComm Revolution	Keng Thai Leong, IDA Singapore
English	58	Regulatory Entity	Eng. V. R. Freitas, ANATEL
INFORMATION DOCUMENTS			
Language	Document No.	Title	Author / Speaker
English	8	The Dimensions of Establishing an Independent Regulatory Authority	S. Bernhardt, Telekom Control, Austria
English	9	Regulatory Agency: Korea Communications Commission	C-K. Han, Korea Communications Commission

English	16	Substance Plus Process - Telecom Regulation Reforms to Protect Consumers, Preserve Universal Service & Promote Competition	Bob Rowe, President, National Association of Regulatory Utility Commissioners
English	18	The Eastern Caribbean Telecommunications Regulatory Authority: ECTEL	D. DeFreitas, Project Manager, OECS Project, ECTEL
English	23	Regulation In the Era of Convergence: A South African Perspective	Mandla Msimang, Advisor to Council, ICASA
English	43	Regulatory Agency	C-K. Han, Korea Communications Commission
English	47	A New Chapter in Regulatory Partnering	Eng. Mahmoud Y. Wreikat, Telecommunications Regulatory Commission (TCR), Jordan
English	48	CPP-Interconnect Issue: The Case of Pakistan	Muhammad Akram Khan, Pakistan Telecommunication Authority
English	49	The Case of the Czech Republic	Marcela Gürlichova, Deputy Minister, Ministry of Transport & Communications, Czech Republic
English	50	The Impact of Technological Convergence on the Regulatory Structure of Brazilian Telecommunications	Luiz Fernando Ferreira Silva, Ph.D., Anatel, Brazil
Español	51	Situación del regulatel	REGULATEL
Español	52	Generación de Sinergias como Modelo Regulatorio	Nestor Roa-Buitrago, Comision de Regulacion de Telecomunicaciones (CRT), Colombia
English	53	Synergy Creation as a Regulatory Model	Nestor Roa-Buitrago, Comision de Regulacion de Telecomunicaciones (CRT), Colombia
English	54	The Dimensions of Establishing an Independent Regulatory Authority	S. Bernhardt, Telekom Control, Austria
English	55	"How to Address Convergence: The European Commission's Proposals for a New Regulatory Framework"	Alison Birkett, European Commission
English	56	Becoming an Effective Regulatory "Referee"	Fred B. Bigham, Senior Regulatory Consultant, LOBA Limited
English	57	Examples of Canadian Regulatory Training Programs	Fred B. Bigham, Senior Regulatory Consultant, LOBA Limited



**Documents du Colloque sur le développement à l'intention des
organismes de réglementation (DSR)
20 – 22 novembre 2000 – Genève, Suisse**

Document No. 10

Discours

C. M. Lekaukau, Autorité des Télécommunications du Botswana



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS**

**COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT A L'INTENTION DES
ORGANISMES DE REGLEMENTATION
*Genève (Suisse), 20-22 novembre 2000***

**DISCOURS PRÉSENTÉ PAR M. C. M. LEKAUKAU, PRÉSIDENT
EXÉCUTIF DE L'AUTORITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU
BOTSWANA ET VICE-PRÉSIDENT DU BUREAU DE CONSEILS
AU DÉVELOPPEMENT DE L'UIT/BDT**

**Monsieur le Secrétaire général (M. Utsumi),
Monsieur le Secrétaire général adjoint (M. Roberto Blois),
Monsieur le Directeur du BDT (M. Hamadoun Touré) et tous les autres Directeurs,
Distingués Délégués,
Chers participants,
Mesdames, Messieurs,**

Introduction

C'est en effet un grand honneur pour moi d'être invité ici aujourd'hui, par le Directeur du BDT, M. Hamadoun Touré, comme un des intervenants à ce séminaire. Ce séminaire qui rassemble toutes les instances de réglementation des télécommunications dans le monde a pour but d'échanger les expériences dans ce nouveau et affolant sujet: "la réglementation des télécommunications". Je suis sûr que nous allons beaucoup apprendre les uns des autres, et je pense que nous allons créer nous-mêmes des réseaux de communication.

Permettez-moi de vous présenter brièvement mon pays, le Botswana. Le Botswana est un pays enclavé, limitrophe avec la République sudafricaine, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, avec une superficie totale d'environ 582 000 km². Il est comparable à la France en Europe, au Kenya en Afrique ou encore au Texas aux Etats-Unis. Sa population est d'environ 1,5 million d'habitants et il est l'un des pays les moins peuplés de la planète. Bien qu'une grande partie de sa population soit concentrée le long de la sphère de l'est, il y a quand même des communautés rurales dispersées à travers le territoire national dont les 80% sont couverts de terres sablonneuses du semi-désert du Kalahari. Vu l'étendue du pays et l'inégale répartition de la population, l'installation des infrastructures de télécommunication est plus que problématique et donne encore des maux de tête aussi bien au Gouvernement et aux opérateurs qu'à l'organisme de réglementation, pour ainsi dire ...

Libéralisation au Botswana

L'Autorité des télécommunications du Botswana (BTA) qui est le nouvel organisme de réglementation des télécommunications, a seulement été créé, il y a 4 ans, le 20 décembre 1996. Un comité de 5 personnes a été constitué dont trois femmes et deux hommes. Ainsi, le BTA est encore dans son jeune âge, comparé à ses équivalents dans d'autres parties du monde comme OFTEL au Royaume-Uni et la Commission fédérale des communications (FCC) aux Etats-Unis. Et en tant que tel, il est encore dans sa phase d'apprentissage avec ses hauts et ses bas en perspective.

Depuis son indépendance en 1966, le Botswana encourage le secteur privé à fournir les biens et services. Ce qui fait que le Botswana est devenu l'un des premiers pays dans la région de la Communauté de développement des pays de l'Afrique australe (SADC), à libéraliser l'industrie des télécommunications. La politique du Botswana veut que le Gouvernement se débarrasse des services qui peuvent mieux être fournis par le secteur privé. Dans l'industrie des télécommunication, la libéralisation a été initiée en 1994, culminant ainsi avec l'adoption de la politique de télécommunication en décembre 1995, après des consultations à l'échelle nationale. Le Parlement du Botswana a également approuvé une politique de privatisation, utilisée comme directive pour la privatisation des compagnies pétrolières et de l'actuel opérateur de lignes fixes: la Société de télécommunication du Botswana.

L'objectif principal de la politique de télécommunication est d'établir une structure pour la libéralisation de l'industrie, par la création d'un environnement propice aux investisseurs qui pourrait garantir un processus transparent, juste et une concurrence loyale. Les fonctions du Gouvernement sont divisées en trois: décideur politique, opérateur et instance de réglementation indépendante - arbitre impartial dans le marché.

Cette politique a donné naissance à la Loi sur les télécommunications qui a été votée par le Parlement en août 1996, entraînant ainsi la création du BTA en décembre 1996 avec pour fonctions:

- octroi des licences aux opérateurs de radiodiffusion et de télécommunication;
- règlement de différends entre les détenteurs des titres de participation, les différends avec le BTA ne pouvant être jugés que devant la Haute Cour de justice;
- approbation des tarifs;
- promotion et contrôle d'une concurrence libre et loyale;
- allocation et gestion des spectres de fréquences de radio;
- approbation de types d'équipements et des terminaux;
- protection des consommateurs.

Réalisations

Les actions concrètes jusqu'alors réalisées ont été l'octroi de licences à deux opérateurs de cellulaires GSM en février 1998, provoquant des *joint ventures* entre les compagnies nationales et les investisseurs étrangers comme France Telecom, Portugal Telecom, et TSM Holdings (Zimbabwe). Deux licences de radiodiffusion privées ont été octroyées en 1999. Ces licences ont également provoqué des *joint ventures* entre les compagnies nationales et les investisseurs étrangers de notre voisin, la République sudafricaine. Par ailleurs, BTA a baissé la TVA des services de télécommunication. Un grand nombre de licences de radio a également été accordé ainsi que l'approbation de tout type de certificats.

La simple menace de privatisation a poussé l'actuel opérateur de réseaux fixes, la Société de télécommunication du Botswana (BTC) à élargir son réseau à une vitesse de croisière et à commencer à offrir de nouvelles gammes de services. Depuis 1995, la télédensité a augmenté de 3,3% à 8,7%, avec un total d'abonnement supérieur à 131 000 lignes en septembre 2000. Toutefois, les opérateurs de téléphones mobiles sont en train de dépasser BTC avec des abonnements combinés égaux à 159 000 lignes, soit 10,6% en deux ans.

Défis

Notre expérience a révélé les points suivants qui doivent être pris en considération par de nouveaux organismes de réglementation, afin de partir sur de meilleures bases:

- les espoirs qu'une nouvelle instance de réglementation puisse rapidement transformer une industrie en position de monopole ne sont souvent pas réalistes. Les nouveaux arrivants potentiels sur le marché ainsi que les consommateurs ne peuvent pas comprendre pourquoi les choses ne changent pas immédiatement si une nouvelle loi ou une politique a été déjà adoptée;
- les nouvelles instances de réglementation doivent souvent traiter des questions délicates et compliquées telles que les disputes d'interconnexion, les questions tarifaires et la concurrence, juste après leur création, sans l'expertise requise pour leur permettre de répondre aux attentes plus élevées des investisseurs;
- même les instances de réglementation ayant beaucoup d'indépendance et un solide mandat ont besoin de gagner leur crédibilité. Il est important de prendre en premier de bonnes décisions majeures, en dépit de l'expérience limitée et souvent des contraintes humaines et financières. Il arrive souvent dans ce long processus de se rendre compte que les choses qui semblent si bien faites - dans un climat de confiance - peuvent être interprétées par les investisseurs, comme des retards;
- dans les pays en développement, il y a un manque de personnel qualifié dans beaucoup de disciplines et les ressources humaines dont on a besoin pour réglementer de façon efficace l'industrie des télécommunications sont virtuellement non existantes;
- les problèmes complexes de réglementation doivent être traités simultanément avec la tâche très difficile de créer une organisation, qui n'a pas encore cristallisé ses procédures;
- les experts en télécommunication spécialisés dans le domaine de la réglementation des télécommunications peuvent être utiles mais ils sont difficiles à trouver et extrêmement coûteux;
- pour que les nouvelles instances de réglementation utilisent au mieux ces consultants très coûteux, elles doivent avoir la capacité de saisir et d'assimiler les conseils donnés pour qu'il y ait un transfert effectif de technologie, équivalent aux sommes dépensées pour les honoraires;
- le manque d'informations disponibles sur l'industrie de télécommunication qui a jusqu'alors, été contrôlée par l'actuel opérateur - qui peut également être hostile à la concurrence - est une entrave sérieuse à la fois à l'instance de réglementation et au nouvel opérateur. Par conséquent, la nouvelle instance de réglementation est incapable de déterminer, avec certitude, si l'actuel opérateur utilise sa position dominante pour traiter avec les autres opérateurs.

Il est aussi arrivé dans d'autres juridictions que les gouvernements aient considéré parfois une instance de réglementation comme un autre département du gouvernement ou une compagnie pétrolière à qui on peut donner des directives politiques qui remettent en cause son autonomie. Cela ne devrait pas arriver car l'environnement propice aux investisseurs, qui a été spécialement créé pour eux, pourrait immédiatement tourner court si les investisseurs se rendaient compte que leurs investissements étaient plus assujettis à des opinions politiques qu'à des décisions professionnelles.

Heureusement, BTA n'a jamais été confronté à tel traitement et le Gouvernement a toujours dit clairement que BTA reste politiquement et économiquement indépendant. Cette assurance a été récemment confirmée par l'honorable Ministre du travail, du transport et des communications lors de la cérémonie officielle d'ouverture du Forum sur la réglementation des télécommunications en Afrique, tenu au Botswana du 25 au 27 octobre 2000. Cette indépendance est bien indiquée sur la Loi des télécommunications puisqu'elle précise que les décisions du BTA ne sont uniquement revues que par la Haute Cour de justice et que le revenu généré par ses activités est destiné à ses besoins et n'est en aucun cas versé au Gouvernement.

SUGGESTIONS SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES INSTANCES DE RÉGLEMENTATION DE FAÇON GLOBALE

Le Botswana est membre de l'Association des instances de réglementation des télécommunications d'Afrique australe (TRASA) qui rassemble 14 instances de réglementation dans la sous-région de la Communauté de développement des pays de l'Afrique australe (SADC). Son actuel Président, M. Evans J. Namanja qui interviendra plus tard, vous en parlera davantage. Le Botswana bénéficie des échanges de vues et d'expériences rendus possibles grâce à cette coopération au niveau sous-régional. Cependant, comme nous le savons tous, les télécommunications n'ont pas de frontières, qu'elles soient nationales, sous-régionales ou continentales. Les problèmes que nous avons rencontrés dans le domaine de la réglementation sont similaires de part et d'autre dans le monde. Les décisions prises dans une partie du monde ont forcément des incidences sur les autres pays. Par conséquent, le Botswana aimerait voir une forme de coopération établie au niveau mondial.

Si vous me le permettez, j'aimerais évoquer rapidement les efforts actuels qui ont pour objectif d'initier la coopération à l'échelle continentale en Afrique. Une fois de plus et par le biais de l'initiative UIT/BDT, un forum sur la réglementation des télécommunications en Afrique, dont j'ai fait déjà allusion, s'est tenu au Botswana le mois dernier et a eu beaucoup de succès. Le forum a mis l'accent sur la nécessité d'accorder une attention spéciale à un nombre de questions dans le domaine de la réglementation. Il a recommandé de mettre en place en 2001, un mécanisme de consultation qui serait à étudier par un comité de cinq membres formé de l'Autorité réglementaire du Botswana et d'autres organismes réglementaires provenant du Bénin, de la République centrafricaine, du Maroc et de l'Ouganda. Il fera rapport au prochain Forum qui se tiendra au Maroc en 2001.

Les instances de réglementation dans d'autres continents, par exemple en Amérique, en Europe et en Asie ont plus d'expérience que le Botswana en matière de réglementation en termes d'agenda, de complexité et de volume de marché. Le Botswana est convaincu qu'il bénéficiera des leçons de ces instances dans les questions de pointe de la réglementation telles que l'interconnexion, les tarifs, les licences (octroi de licence aux opérateurs de mobile 3G). La réglementation d'Internet pose un gros défi aux instances de réglementation et spécialement dans les pays comme le Botswana où l'actuel opérateur national en détient encore le monopole. Nous souhaitons aussi partager l'expérience d'autres responsables de la réglementation sur ce sujet.

- Il est possible que le nombre de possibilités pour échanger les vues et partager les expériences sur le plan mondial soit identifié. Le Botswana est d'avis qu'établir une permanence téléphonique d'une instance de réglementation, comme cela a été proposé pour discussion dans ce forum, est un bon point de départ vers la mise en pratique d'une coopération entre les instances de réglementation.

Autant pour le Gouvernement du Botswana, le BTA reste reconnaissant de la générosité et du soutien qu'il a reçu de la part de l'UIT et des autres partenaires de coopération. Nous espérons faire partie de la coopération mondiale en matière de réglementation.



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS**

**COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT À L'INTENTION DES
ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION**
Genève (Suisse), 20-22 novembre 2000

Document 12-F
16 novembre 2000
Original: anglais

POUR PRÉSENTATION

ORIGINE: HAMADOUN I. TOURE, DIRECTEUR DU BDT

TITRE: ALLOCUTION DE BIENVENUE

**ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCÉE PAR
M. HAMADOUN I. TOURE**

**COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT À L'INTENTION
DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION
20 novembre 2000**

Salle B, Tour de l'UIT

**Sommet mondial organisé par l'UIT/BDT à l'intention des organismes de réglementation:
contribuer à réduire la fracture numérique par la réforme sectorielle**

Monsieur le Secrétaire général, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les participants, Mesdames et Messieurs, ce m'est un grand honneur que de vous souhaiter la bienvenue à ce Colloque sur le développement à l'intention des organismes de réglementation.

Ce Colloque organisé à l'intention des organismes de réglementation sera à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de l'Union internationale des télécommunications (UIT). En effet, pour la première fois, l'UIT organise une manifestation spécifiquement consacrée aux organismes nationaux de réglementation des télécommunications. Je constate avec un très grand plaisir que vous êtes très nombreux à avoir répondu à notre invitation à vous rendre à cette manifestation qui fera date. En regardant autour de vous, vous constaterez que ce Colloque rassemble des responsables d'organismes de réglementation et des décideurs venus du monde entier. Avec tant de responsables de si haut niveau, avec tant de nations représentées aujourd'hui, je crois que nous pouvons dire sans risque de nous tromper que le Colloque peut être considéré comme le premier Sommet mondial de la réglementation.

En ma qualité de Directeur du Bureau du développement (BDT) de l'UIT, j'estime que cette réunion sera décisive pour l'avenir du secteur des télécommunications et l'avenir de l'UIT elle-même. Comme tous les participants à ce Colloque le savent, une véritable révolution transforme actuellement radicalement le secteur des télécommunications, auquel quatre tendances, combinées, vont donner une forme nouvelle: l'avènement de technologies véritablement novatrices, la convergence des télécommunications, de la radiodiffusion et de l'information, la privatisation des anciens opérateurs d'Etat et enfin l'ouverture à la concurrence des marchés nationaux.

Les organismes nationaux de réglementation sont au coeur de cette révolution. Désormais, ce sont les éléments dominants du nouveau paysage des télécommunications, et ils sont concernés par chacun des éléments qui façonnent cette révolution.

Mais au bout du compte, le rôle d'un organisme de réglementation est simplement de servir au mieux les intérêts des utilisateurs finals - aussi bien de ceux qui utilisent déjà les services de télécommunication que de ceux qui n'ont jamais encore utilisé un téléphone, envoyé un courrier électronique ou procédé à une opération commerciale en ligne de leur vie. La réglementation ne doit pas être conçue comme un moyen en soi. Elle a pour objet de faciliter, de stimuler et d'accroître l'expansion des marchés des télécommunications pour mieux répondre à la demande des consommateurs. Et que veulent donc les consommateurs? Les consommateurs veulent disposer de services leur permettant de communiquer ou de se livrer à leur activité économique en tout lieu, en tout temps et au meilleur compte.

De nombreux pays - redoutant que leur population ne soit exclue de la société de l'information - ont entrepris de restructurer leurs marchés en autorisant la concurrence et les investissements privés. La concurrence et les investissements privés non seulement favorisent l'expansion des réseaux et des services de télécommunications de base, mais encore stimulent l'apport de technologies novatrices telles que les systèmes cellulaires mobiles, l'Internet ou encore les techniques mobiles et Internet combinées ou les services IMT-2000 de la troisième génération.

Mais les nations ont également découvert qu'elles pouvaient susciter un environnement législatif et réglementaire propre à attirer des investissements privés et promouvoir la concurrence. On réalise que *la réforme sectorielle est une condition sine qua non de la réduction de la fracture numérique*. Sans un cadre approprié pour un développement durable des infrastructures, tous les efforts de réduction de la fracture numérique risquent de n'avoir guère d'incidence à long terme.

Mais alors, si la réforme sectorielle est fondamentale pour franchir le fossé du numérique, les responsables de la réglementation sont les architectes qui vont construire le pont indispensable. Les responsables de la réglementation mènent le combat qui permettra de combler le fossé entre les nantis de l'information et les démunis pour la simple raison que, sur des marchés ouverts à la concurrence, il faut des arbitres. Les marchés régis par des opérateurs qui bénéficiaient autrefois d'un monopole ne deviennent pas automatiquement concurrentiels parce qu'une nouvelle loi rend la concurrence obligatoire. Les opérateurs établis ont beaucoup trop d'intérêts en jeu pour laisser des concurrents leur prendre des parts de marché sans réagir. Pour que la concurrence se développe et pour qu'il soit ainsi possible de répondre aux besoins des utilisateurs, il faut des organismes de réglementation solides et indépendants.

Nous avons organisé cette réunion en fonction d'un double objectif à savoir, d'une part, reconnaître officiellement le rôle fondamental que les organismes de réglementation sont appelés à assumer dans les efforts de réduction de la fracture numérique et, d'autre part, lancer un dialogue universel, entre organismes de réglementation, afin de consolider les efforts déployés. Nous sommes convaincus que c'est en travaillant avec vous à la réforme sectorielle que nous réussirons à réduire la fracture numérique. C'est pour cette raison que nous mettons désormais davantage l'accent sur les questions de réglementation dans l'ensemble de l'UIT. A titre personnel, j'ajouterai que non seulement nous reconnaissons l'importance de votre rôle mais encore que nous apprécions les efforts que vous déployez, et je pense qu'il nous faut applaudir tous les représentants d'organismes de réglementation qui sont présents dans cette salle (M. Touré déclenche les applaudissements).

L'UIT a été l'une des premières organisations à comprendre l'émergence des organismes de réglementation nationaux et leur signification dans le nouveau paysage des télécommunications. Déjà, l'UIT-BDT offre aux organismes de réglementation et aux décideurs une large gamme de produits et de services.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le BDT procède chaque année à une étude sur la réglementation. Et nous souhaitons remercier aujourd'hui tous ceux d'entre vous qui, au fil des ans, ont répondu à ces enquêtes annuelles. Vos réponses nous indiquent que le nombre des organismes nationaux de réglementation est passé d'à peine 12 en 1990 à 96 aujourd'hui, et qu'au moins 25 autres pays envisagent de créer un organisme de réglementation dans les quelques années qui viennent.

Toutes les réponses aux questionnaires sont consignées dans la base de données que l'UIT consacre à la réglementation des télécommunications dans le monde. Certaines de ces données peuvent être consultées gratuitement sur le site TREG de l'UIT. Je sais que bon nombre d'entre vous utilisent notre site TREG pour obtenir des informations sur la manière de prendre contact avec les organismes de réglementation ou les décideurs, pour procéder à des recherches sur la législation et la réglementation des télécommunications dans le monde et enfin pour accéder à d'autres éléments de référence.

Pour compléter ce site web TREG, le BDT publie aujourd'hui le CD-ROM, attendu depuis longtemps, ***des tendances des réformes dans les télécommunications - Country profiles***, établi à partir de nos bases de données 1999 et 2000. Je voudrais à cette occasion remercier Mme Nancy Sundberg, analyste et M. Kevin Munn, programmeur, qui ont fait là un travail magnifique. Madame, Monsieur, voulez-vous vous lever afin que nous puissions vous témoigner notre appréciation. Kevin Munn fera tout à l'heure une démonstration du CD-ROM et du site TREG dans le cybercafé situé à proximité du bar, sur cet étage. Le CD-ROM peut être commandé auprès de la librairie de l'UIT ou directement auprès de la librairie électronique de l'Union sur le site web de l'UIT.

Nous publions également une première version des ***tendances des réformes dans les télécommunications 2000/2001***. Les instances de réglementation et les décideurs nous ont dit qu'à leur avis, des accords d'interconnexion efficaces sont essentiels pour le développement des réseaux de télécommunication universels intégrés d'aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons décidé de consacrer l'édition de cette année des *tendances* à cette question fondamentale, afin de vous fournir le type d'information dont vous avez besoin.

Demain, tous les auteurs qui ont participé à la rédaction des *tendances* présenteront leurs résultats et amorceront un dialogue interactif sur l'interconnexion avec un panel de responsables de la réglementation représentant toutes les régions du monde. Nous consacrerons l'essentiel de cette journée à ce thème, ce qui en soulignera bien l'importance.

Naturellement, le BDT propose aux instances de réglementation et aux décideurs un grand nombre d'autres services, et je citerai par exemple les cours de formation au téléenseignement proposés aux organismes de réglementation par notre Unité du développement des ressources humaines, ainsi qu'un nombre croissant d'ateliers, de conférences, de séminaires et de projets d'assistance directe dans le domaine de la réglementation. L'année prochaine, nous ajouterons un certain nombre d'études de cas de réglementation à notre répertoire.

Mais en organisant ce Colloque, nous avons pour objet de hisser notre gamme de produits et de services à un niveau supérieur. Nous pensons que l'UIT peut assumer une fonction de catalyse en rassemblant les responsables de la réglementation du monde entier pour favoriser un partage total d'opinions et de données d'expérience, l'objectif étant de renforcer les instances de réglementation dans le monde. Environ **200 personnes** provenant de près de **80 pays** sont rassemblées dans cette salle, de sorte que nous ne devrions pas avoir de difficulté à atteindre cet objectif.

Bon nombre d'organismes de réglementation encore à l'état embryonnaire s'efforcent d'accroître leurs connaissances afin de gagner en efficacité. Par ailleurs, tous les organismes de réglementation - aussi bien les organismes établis que les organismes de création récente - s'efforcent résolument de suivre l'évolution technique qui révolutionne l'industrie des ICT (techniques de l'information et de la communication). Nous demandons à tous les organismes de réglementation, de l'une et l'autre catégories, de partager leurs vues et leurs données d'expérience. Tout comme certains pays en développement ont entrepris de "faire un saut technologique" en évitant de passer par des techniques déjà anciennes, certains nouveaux organismes de réglementation ont décidé de prendre un raccourci et de ne pas considérer les systèmes de réglementation nés avant l'ère numérique.

Le nombre de participants à la présente réunion montre bien que l'UIT a un rôle important à assumer, au service des organismes de réglementation. Et je pense que notre rôle continuera à gagner en importance. Aujourd'hui, le Secteur de l'UIT-D compte seulement trois organismes de réglementation parmi ses membres. Mais je suis sûr que de nombreux organismes de réglementation vont adhérer à l'UIT ces prochaines années au fur et à mesure que nous continuerons de répondre à leurs besoins.

Nous vous demandons aussi d'utiliser ce Colloque mondial à l'intention des organismes de réglementation pour cerner les thèmes que pourraient traiter de futurs forums internationaux. Certaines suggestions ont déjà été faites. Le programme du Colloque comprend des sessions sur l'interconnexion, la question de la parité hommes/femmes, les stratégies de réglementation propres à améliorer la connectivité Internet et la convergence, et enfin sur les approches envisageables pour créer un organisme de réglementation indépendant. Vous pourrez décider de poursuivre la discussion sur certaines de ces questions ou sur leur totalité. Nous espérons aussi que d'autres thèmes, par exemple l'octroi de licences IMT-2000, appelleront également, à votre avis, un futur Colloque.

Nous vous demandons également, à l'occasion de ce Colloque, de nous dire quels sont les autres types de produits et services que vous souhaiteriez nous voir proposer. Je sais que certains des conférenciers vont parler d'un service d'assistance en ligne pour les organismes de réglementation, proposition qui sera abordée de façon plus détaillée mercredi pendant la dernière session ("Quelle suite allons-nous donner?"). Et je suis sûr qu'un grand nombre d'autres propositions intéressantes seront formulées au cours de ces quelques journées.

Quelles que soient les idées qui vont être lancées, sachez que les projecteurs sont braqués sur vous. Et nous souhaitons également préciser que la présente réunion n'a rien d'officiel. Nous vous encourageons tous - membres de panels ou membres de l'auditoire - à prendre la parole, à engager le dialogue. Nous vous encourageons également à poursuivre ce dialogue pendant les pauses-café et les pauses déjeuner, et nous espérons que ce dialogue se poursuivra bien après votre départ de Genève.

Vous aurez sans doute remarqué, en regardant autour de vous, que cette assemblée présente un autre aspect particulier: le secteur privé n'y est pas représenté. Nous avons pensé que la toute première réunion consacrée aux organismes de réglementation serait plus efficace si la participation en était limitée aux responsables et aux décideurs souhaitant créer un organisme de réglementation, et nous avons donc décidé d'organiser une réunion permettant aux responsables de la réglementation de nouer des liens entre eux en l'absence de représentants de l'industrie.

Mais, comme nombre d'entre vous me l'ont rappelé, la réglementation doit également reposer sur une bonne compréhension des réalités du marché. C'est dire que nous avons également conscience de la nécessité de rassembler des responsables de la réglementation et des représentants de l'industrie. Ainsi, je souhaite vous annoncer que nous prévoyons d'organiser avant la fin de l'année une deuxième réunion permettant d'amorcer un dialogue universel entre les responsables de la réglementation et des représentants de l'industrie. Nous vous invitons à nous faire part de toute observation que vous souhaiteriez formuler concernant ce plan. Dans l'intervalle, certains représentants de l'industrie ont prévu une réception en votre honneur ce soir. Vous trouverez dans vos casiers une invitation à un cocktail organisé par TIA et Lucent à l'hôtel Intercontinental (ce soir, à 18 h 30).

Et maintenant, la parole est aux responsables de la réglementation, et j'ai le grand plaisir de vous présenter trois personnalités du monde de la réglementation, M. William Kennard de la FCC, Mme Maya Shanker Verma de la Telecom Regulatory Authority of India et M. Cuthbert Lekaukau de la Botswana Telecommunications Authority. Mesdames et Messieurs, je vous prie tout d'abord d'accueillir chaleureusement le Président de la FCC, M. William Kennard.



**Documents du Colloque sur le développement à l'intention des
organismes de réglementation (DSR)
20 – 22 novembre 2000 – Genève, Suisse**

Document No. 13

Allocution d'ouverture

Yoshio Utsumi, Secrétaire-Général, UIT

Colloque sur le développement à l'intention des organismes de réglementation

Genève, Suisse, 20-22 novembre 2000

ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR M. YOSHIO UTSUMI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UIT

Ce m'est un grand plaisir que de vous souhaiter la bienvenue à l'UIT pour la première réunion jamais organisée à l'échelle internationale à l'intention des organismes de réglementation du monde entier. Au début des années 90, le monde comptait à peine 12 organismes de réglementation des télécommunications. Nous aurions pu nous réunir dans l'un des grands bureaux de l'UIT. Aujourd'hui, on dénombre près d'une centaine d'instances nationales de réglementation, et nous avons dû réserver, pour vous rassembler tous, la plus vaste salle de réunion dont dispose l'UIT. Et une vingtaine d'autres Etats Membres de l'UIT envisagent de créer des organismes de réglementation indépendants au cours des deux prochaines années. Si nous voulons tenir dans quelques temps une réunion de ce type, nous devons rechercher une salle plus vaste encore!

C'est pour moi un plaisir tout particulier que d'avoir la possibilité de déclarer cette réunion ouverte. Depuis mon élection, en 1998, l'un de mes objectifs principaux consiste à renforcer le rôle de l'UIT comme forum de discussion des questions de nature politique ou réglementaire. Je veux faire en sorte que l'UIT continue de s'adapter à l'évolution de la nature de nos Membres.

Autrefois, au temps où les "administrations" nationales assumaient aussi bien les fonctions de réglementation que les fonctions d'exploitation, il n'y avait souvent qu'une simple interface entre les Membres de l'UIT et l'Union elle-même. Mais les Etats Membres étant de plus en plus nombreux à séparer les fonctions de décision des fonctions de prestation de services, l'UIT a été peu à peu amenée à prendre acte de cette séparation en établissant elle-même une distinction entre les Etats Membres et les Membres des Secteurs.

On peut dire que de nombreuses activités de l'UIT sont désormais déployées en fonction des besoins spécifiques des membres du secteur privé, notamment les activités du Secteur de la normalisation ou les expositions TELECOM qui se tiennent dans le monde entier. De même, les fonctions traditionnelles des administrations publiques sont prises en compte par exemple dans le cadre des activités du Secteur des radiocommunications ou de la Conférence de plénipotentiaires qui relèvent de la sphère des traités. Mais notre objectif, désormais, est de toujours mieux répondre aux besoins des instances de réglementation de création récente, et la présente réunion a précisément pour objet de faciliter un dialogue universel entre les organismes de réglementation de la planète. J'estime que l'UIT a un rôle important à assumer ici, celui de répondre aux besoins des instances de réglementation.

Pour contribuer puissamment à renforcer les organismes de réglementation, l'UIT dispose de trois moyens principaux:

- Tout d'abord, l'UIT peut offrir aux organismes de réglementation un **forum** permettant de débattre des questions les plus actuelles. Pour prendre un exemple, les services mobiles de la troisième génération qui relèvent de la famille de normes IMT-2000 seront proposés dès l'année prochaine dans plusieurs pays du monde. Certains problèmes de réglementation - circulation des terminaux, accords de mobilité, accords d'interconnexion - et diverses questions de politique concernant la concurrence vont couramment se poser aux organismes de réglementation de la plupart des pays. Le partage des données d'expérience devrait aider grandement les organismes de réglementation.

- En deuxième lieu, à la faveur de ces débats, l'UIT peut assumer les fonctions d'un **centre de connaissance**, d'un centre de stockage, en quelque sorte, d'informations spécialisées provenant du monde entier. L'UIT est déjà l'une des principales sources de données sur les marchés des télécommunications, et nous avons étendu notre champ d'action aux données de réglementation et aux données tarifaires. Ainsi, cette année, l'UIT a organisé un atelier sur l'interconnexion fixe-mobile. Le rapport final de cet atelier peut être consulté sur notre site web. D'autres produits et services de l'UIT, par exemple la nouvelle série d'études de cas sur le réseau Internet, le site web sur la réglementation, la base de données mondiale sur la réglementation des télécommunications, et bien d'autres encore - tout particulièrement la publication, en vue de la présente réunion, du rapport "Tendances des réformes dans les télécommunications 2000/2001" sont d'excellents exemples de la valeur ajoutée que l'Union peut proposer.
- En troisième et dernier lieu, l'UIT peut servir de canal de **transfert d'expertise réglementaire** entre les Etats Membres. Le transfert de connaissances techniques est traditionnellement l'un des rôles principaux du Secteur du développement. Aujourd'hui, la demande des Etats Membres porte davantage sur l'expertise et les connaissances réglementaires que sur les transferts de technologie. Le transfert d'expertise réglementaire s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme des Centres d'excellence mis en place par l'UIT, mais nous souhaiterions augmenter encore la capacité de l'UIT à répondre aux requêtes formulées par les Membres.

Telle est donc ma conception du rôle qui pourrait être à l'avenir celui de l'UIT. Mais il serait plus intéressant pour moi d'apprendre directement de vous, les organismes de réglementation du monde, quels sont les types de problèmes pour lesquels l'UIT pourrait prêter son assistance, et de savoir si un forum international de ce type peut être un instrument adéquat pour résoudre certains des problèmes qui se posent à vous aujourd'hui avec l'ouverture croissante des marchés du monde entier à la concurrence.

Je suis très heureux de participer à cette session d'ouverture avec les représentants de célèbres organismes de réglementation des différentes régions du monde, et notamment de la plus ancienne de toutes les instances de réglementation, j'ai nommé la FCC. Je suis impatient de recueillir toutes vos observations.

Les thèmes que nous aborderons au cours de ces trois journées, et plus particulièrement l'interconnexion, les stratégies de réglementation propres à accroître la connectivité Internet, la convergence et la création d'instances de réglementation, revêtent une importance capitale, non pas seulement pour la santé du secteur des télécommunications, mais aussi pour la santé de l'économie mondiale.

Pour conclure, je vous souhaite plein succès tout au long des débats de ces quelques journées et j'espère recueillir des observations constructives sur la manière dont l'UIT pourrait mieux servir ses Membres dans le domaine de la collaboration entre organismes de réglementation.

Je vous remercie.



**Documents of the Development Symposium for Regulators (DSR)
20 – 22 November 2000 – Geneva, Switzerland**

Document No. 44

Closing Remarks

Roberto Blois, Deputy Secretary-General, ITU

Not available in French and Spanish, please refer to the English version

Pas disponible en français et espagnol, veuillez-vous référer à la version anglaise

No disponible en francés y español, consulte la versión en inglés